

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Paris, le 17 mars 2021

Prévention du suicide chez les agriculteurs : le rapport d'Henri Cabanel (RDSE-Hérault) et Françoise Férat (UC-Marne) adopté.

Adopté ce mercredi 17 mars par la commission des affaires économiques (CAE), le rapport présenté par Henri Cabanel et Françoise Férat formule 63 propositions concrètes ayant pour objectif de mieux prévenir le suicide chez les agriculteurs.

En décembre 2019, le sujet du suicide des agriculteurs faisait l'objet d'un premier débat au Sénat. Bénéficiant de l'espace réservé du groupe RDSE, Henri Cabanel présentait une proposition de loi dédiée à la prévention de ce fléau, pointant comme cause principale de ce mal-être, l'insuffisance ou l'absence de revenus et brisant un tabou qui frappe nos campagnes.

Par la suite, toujours dans le but de mieux comprendre et endiguer les causes de cette situation alarmante, un groupe de travail dédié a été créé, désignant Henri Cabanel et Françoise Férat comme rapporteurs.

Après plus d'une année de travail. Henri Cabanel présente aujourd'hui « un rapport rédigé avec et pour les agriculteurs, basé sur plusieurs dizaines d'auditions, des déplacements sur le terrain au contact des familles endeuillées et la mise en place d'une plateforme de consultation en ligne pour recueillir des témoignages. »

A travers les 63 propositions, le rapport poursuit les objectifs suivants :

- Mieux connaitre, reconnaitre et prévenir les phénomènes de détresse chez les agriculteurs.
- Mieux identifier les personnes à risque.
- Mieux les accompagner dans la résolution de leurs difficultés.